

1^{er} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 21 MARS 2026 à 10 HEURES 30

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation :
le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
et le samedi vingt-et-un mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Antoine PLUTINO, le plus âgé des membres du Conseil Municipal

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joeëlle GAS, Norbert LAVASTRE, Pascale FANTON, Pierre MATHIEU, Eric FRENE, Patrick TOLETTI, Valérie DEULLY, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Nathalie DOSE, Muriel CATALA, Franck REBOULET, Maxime LACROIX.

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

Maxime LACROIX est élu à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Délibération du Conseil Municipal en vue de l'élection du Maire

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Antoine PLUTINO le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la délibération qui est l'élection du Maire. Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

Monsieur Laurent NADAL est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Laurent NADAL a obtenu 15 voix (quinze voix)

Monsieur Laurent NADAL ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé Maire.

Le Conseil Municipal, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

- PROCLAME Monsieur Laurent NADAL, Maire de la commune de Cavillargues et le déclare installé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Cavillargues. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE CAVILLARGUES' around the perimeter. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Laurent NADAL'.